

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES
DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,**
tenue le 24 mars 2026 à 16 h, en visioconférence.

PRÉSENCES :

Alain Laurie	Filiatrault Gyslaine	Lévesque Karine
Beauchemin Jean-François	Gabriele Karine	Major Marie-Andrée
Bilodeau Cynthia	Gariépy Isabelle	Malouin Claudine
Bourbonnais Isabelle	Gaudreau Mélanie	Ménard Julie
Bourgon Julie	Gauthier Evelynne	Pilon Karine
Brossoit Kathleen	Lapointe Amélie	Plourde Véronique
Chagnon Julie	Lapointe Katia	Schimek Christina
Clavel Mélanie	Latreille Guylaine	Séguin Josianne
Desjardins Sabrina	Lefebvre Andrée-Ève	Small Beth
Dubé Sylvette	Lévesque Claude-Marie	Thivierge Vincent

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2026 ET SUIVIS.....	1
3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS PAR LA FIRME BCGO	2
4. GAIN SYNDICAL : RESPECT DE LA TÂCHE DE LA PERSONNE SUPPLÉANTE	2
5. COUPURE DE TRAITEMENT LORS D'UNE ABSENCE	2
6. COMITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE	3
7. SUIVIS DU CGP	3
8. MODIFICATIONS À LA LIP : DEMANDE D'ACCOMMODEMENT DES ÉLÈVES.....	4
9. COMITÉ SST PRIMAIRE.....	4
10. VARIA.....	5
11. QUESTIONS DIVERSES.....	5

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Christina Schimek,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A2526-CD-DEC-37 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant au point questions diverses : plan d'intervention, présence de la direction.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2026 ET SUIVIS

Proposé par Christina Schimek,
Appuyé par Vincent Thivierge :

A2526-CD-DEC-38 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 10 mars 2026 tel que présenté.

Suivis

2.1. Sessions d'épreuves du MEQ 2025-2026

Une enseignante qui est attitrée en 4^e ou en 6^e année peut être libérée si cette même personne est responsable d'une part de la correction des épreuves du MEQ. Une personne déléguée nomme que lorsque deux enseignants partagent une tâche, il est difficile de séparer le pourcentage de tâche que représente la correction d'une seule matière. La présidente invite les enseignants concernés à demander d'abord à leur direction le temps qui leur est attribué pour la correction. Si nécessaire, le syndicat pourra faire des démarches pour soutenir le ou les enseignants qui n'obtiennent pas de temps reconnu.

2.2. Critère de répartition d'orthopédagogie

Les classes de préscolaire sont autant considérées que les classes de 2^e ou de 3^e cycle dans les critères de répartition d'orthopédagogie. Les classes de 1^{er} cycle comptent davantage selon ces mêmes critères de répartition.

2.3. Grilles compétence socioémotionnelle

Les deux grilles ont été partagées au syndicat qui est toujours en attente d'informations supplémentaires. Le syndicat a appris que celles-ci seraient possiblement des grilles qui ont été transmises aux directions et qu'il revient aux directions de les remplir. La personne déléguée qui avait apporté ce point fera un suivi auprès du syndicat.

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS PAR LA FIRME BCGO

Madame Jocelyne Poirier de la firme BCGO présente les états financiers 2025.

Proposé par Sylvette Dubé,
Appuyé par Mélanie Gaudreau :

A2526-CD-DEC-39 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées reçoivent les états financiers présentés par madame Jocelyne Poirier de la firme BCGO.

4. GAIN SYNDICAL : RESPECT DE LA TÂCHE DE LA PERSONNE SUPPLÉANTE

À compter du 7 avril prochain, seules les surveillances de récréation prévues à la tâche des enseignants remplacés devront être effectuées par la personne suppléante. Par conséquent, les récréations comprises entre les périodes d'enseignement 2 et 3 ou 4 et 5 ne seront plus requises. En cas de déficit de surveillants sur la cour d'école, la personne suppléante pourrait être sollicitée sur une base volontaire avec une rémunération ajustée en conséquence. L'employeur enverra un info-service au personnel enseignant occasionnel.

5. COUPURE DE TRAITEMENT LORS D'UNE ABSENCE

Le document A2526-CD-28 est présenté et expliqué. La jurisprudence nous indique des cas d'application ayant des jugements différents. Pour avoir un réel impact, il faudra avoir une nouvelle décision. Les étapes nécessaires pour déposer un grief sont expliquées.

6. **COMITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cynthia Bilodeau explique la composition du comité ainsi que les démarches entreprises depuis sa création au sein du centre. Le ministère a imposé aux CSS de mettre en place ce comité. Il est mentionné qu'il s'agit d'un comité assez récent et que tout est à bâtir. La [Politique de développement durable](#) est sur le site du centre. Le comité est à composition mixte et il permet d'échanger de belles réflexions.

Lors de la semaine du *Jour de la terre 2026*, la question « Saviez-vous qu'une politique en développement durable est présente au CSSTL ? » sera affichée en fond d'écran sur tous les ordinateurs des employés du centre. Il est rappelé aux personnes déléguées qu'il existe la page ACTES du SERV sur Facebook et que tous sont invités à s'ajouter à cette page où des capsules informatives y sont régulièrement partagées.

7. **SUIVIS DU CGP**

7.1. Nouveaux critères – Annexe 71

Pour l'année scolaire 2026-2027, voici les nouveaux critères pour la distribution des aides à la classe qui ont été retenus :

Sont exclus :

- les classes de PEIA;
- les groupes de maternelle 4 ans.

Répartition (1 ETC = 35 heures)

- 1 ETC par école;
- 1 ETC additionnel pour les écoles comptant plus de 2 bâtiments (2 écoles);
- 2 ETC additionnels pour les écoles à impact renforcé (4 écoles).

Le reste (22) des ETC est réparti au prorata du nombre de groupes dans l'école, selon les balises suivantes :

- 35 groupes et plus : 2,5 ETC additionnels;
- de 30 à 34 groupes inclusivement : 2 ETC additionnels;
- de 24 à 29 groupes inclusivement : 1,5 ETC additionnels;
- de 18 à 23 groupes inclusivement, attribuer 1 ETC additionnel;
- de 12 à 17 groupes inclusivement, attribuer 0,5 ETC additionnel par établissement, en ordre décroissant selon le nombre de groupes, jusqu'à épuisement des ressources;
- 11 groupes et moins, aucun ETC.

En cas d'égalité entre deux établissements, la priorité serait accordée à celui comptant le moins d'ETC au total.

Advenant le cas où il resterait des ETC à distribuer, 0,5 ETC sera attribué aux écoles qui ont 11 groupes et moins. Le 0,5 ETC sera attribué aux écoles qui ont le plus de groupes, en ordre décroissant, jusqu'à épuisement des ressources.

En cas d'égalité entre deux établissements, la priorité serait accordée à l'établissement comptant le plus d'élèves.

L'objectif de ces critères est d'assurer une répartition équitable dans les écoles. Les données utilisées pour faire la répartition des aides à la classe sont celles du 30 septembre 2025. Présentement, le CGP n'a pas reçu la répartition avec le tableau dans les écoles.

7.2. Modification de l'horaire d'école 2026-2027 – consultation dans les milieux jusqu'au 27 mars 2026

Le syndicat mentionne les démarches de consultation que le centre a entreprises depuis le 11 mars 2026. Il est proposé par le centre de combiner les circuits d'autobus de plusieurs écoles afin d'engendrer une diminution d'au moins quatorze autobus. Cette action permettrait d'économiser un minimum d'un-million-deux-cent-quarante-mille dollars (1 240 000 \$). Voici les combinaisons d'écoles :

- Des Étriers, Papillon-Bleu et des Canotiers;
- Léopold-Carrière, Saint-Zotique et de la Riveraine;
- François-Perrot, José-Maria, Notre-Dame-de-la-Garde et de la Samare.

La consultation est en cours, et ce, jusqu'au vendredi 27 mars 2026. Le centre passe par le CGP pour les consultations.

Plusieurs personnes déléguées nous informent que les changements à apporter à l'horaire ont été présentés sans toutefois qu'on leur demande de commentaires. Il est discuté des impacts que tout cela apportera dans les différents milieux en réfléchissant aux problématiques que ces changements peuvent créer. Plusieurs personnes déléguées s'inquiètent des impacts que peuvent avoir ces changements sur les enseignants. Par exemple, un début de journée 25 minutes plus tôt nécessite une grande adaptation pour les enseignants et leur famille.

Le syndicat rappelle qu'il est d'autant plus important de faire une demande de mutation volontaire afin de protéger les enseignants qui seraient touchés par ces changements. Ainsi, ils auront l'opportunité de choisir un milieu qui répondra davantage à leurs besoins. [Lien vers la demande de mutation](#). De plus, une demande sera faite au centre afin de partager les horaires des écoles, avant la séance de mutation prévue le 20 mai 2026, pour que les enseignants qui désirent changer de milieu puissent le faire en toute connaissance de ces changements.

8. MODIFICATIONS À LA LIP : DEMANDE D'ACCOMMODEMENT DES ÉLÈVES

Le document A2526-CD-29 est présenté et la présidente explique les principaux changements apportés par ce projet de loi qui est en vigueur depuis le 30 octobre 2025. Il implique plusieurs modifications à la LIP. La présidente rappelle notamment l'évaluation du personnel enseignant aux deux ans, mais aussi les règles qui encadrent l'obligation de fréquentation scolaire des élèves. Elle appelle à la vigilance puisqu'un enseignant pourrait se faire sanctionner s'il donne des travaux pour une absence non autorisée par la LIP.

Plusieurs questions sont soulevées de la part des personnes déléguées afin de savoir des démarches à entreprendre si un élève s'absente pour un motif non autorisé. La présidente mentionne que la responsabilité du respect de la fréquentation scolaire revient à la direction.

Des personnes déléguées questionnent afin de savoir si ces mêmes règles s'appliquent aux élèves qui fréquentent le préscolaire. Un suivi sera fait par le syndicat.

9. COMITÉ SST PRIMAIRE

Cynthia Bilodeau, membre du comité SST primaire, prend la parole et explique les travaux du comité. Comme il s'agit d'un tout nouveau comité, il y a beaucoup à faire. Elle mentionne que le comité n'a pas le mandat de consulter les déclarations d'accidents et incidents (ambulances) qui sont remplies par les membres et que ce sont les représentantes en santé et sécurité (RSS) qui ont accès à ces déclarations.

Les personnes RSS ont fait parvenir aux écoles une affiche permettant de les identifier et d'expliquer leur rôle dans les milieux. Toutes les équipes-écoles devraient avoir reçu ces affiches et elles devraient être facilement accessibles.

Les étapes pour procéder à une déclaration d'évènement sont rappelées. Cynthia Bilodeau nous informe qu'une nouvelle plateforme sera déployée et que le centre leur a présenté celle-ci.

10. VARIA

Sans objet.

11. QUESTIONS DIVERSES

11.1. Plan d'intervention, présence de la direction

La direction ou son représentant ou sa représentante doit être présent.e au plan d'intervention puisqu'elle ou il en est la ou le responsable. La clause 8.9-09 le détaille bien.

Il est aussi soulevé qu'un représentant de la direction doit être présent lors de la tenue du comité ad hoc (annexe 47, clause 8-9.07).

11.2. Pratique des épreuves du MEQ

Les enseignants doivent faire la demande au SEJ pour utiliser des épreuves des années antérieures. Une personne déléguée mentionne que les enseignants de son école se sentent coincés de ne pas pouvoir utiliser librement d'anciennes épreuves. Une autre personne déléguée informe qu'il est possible d'utiliser des examens des années antérieures ciblés et qu'il est possible d'en faire la demande afin d'obtenir les copies pour le nombre exact d'élèves de sa classe. Elle fera parvenir l'information au syndicat qui sera ensuite transmise aux personnes déléguées.

11.3. X mauve

Les épinglettes ont été mises dans le courrier interne du mercredi 18 mars 2026. Les personnes déléguées devraient les recevoir par le courrier dès que possible.

11.4. Programme d'aide aux employés

Il est possible de trouver le dépliant sur le site du syndicat sous l'onglet publications puis programme d'aide aux employés ou encore en cliquant sur [le lien suivant](#). Il est également disponible sur la page d'accueil de ce même site.

Levée de l'assemblée à 18 h 09.


Isabelle Gariépy
Présidente


Julie Bourgon
Vice-présidente au secrétariat